



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Date d'affichage :  
16 avril 2021

Date de la convocation : 2 avril 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel de Vals, avenue Charles Massot sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER présente à partir de la question n° 4, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur André CORNU, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Laurent DUPLOMB présent de la question n° 4 à 40, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE présent à partir de la question n° 4, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Pierre COUPELON à Jean-Claude MOREL à partir de la question n° 4, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Michel CHAPUIS

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Le Maire de Bains, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gérard TRIOLAIRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

Monsieur Michel JOUBERT, Président en exercice, se retire au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Michel CHAPUIS, Vice-Président, est élu à l'unanimité Président de Séance.

La séance a été levée à 21H30.



## **N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Caroline BARRE pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 5 MARS 2021**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
  - 5 mars 2021

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

## **N° 4 SYMPTTOM : MUTUALISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ADHÉSION**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- APPROUVE l'adhésion au SYMPTTOM,
- APPROUVE la modification des statuts portant sur l'élargissement de nouveaux membres au SYMPTTOM (initialement composé de la Communauté de Communes « Marches du Velay – Rochebaron » et la Communauté de Communes des Sucs) à savoir : la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le SICTOM Entre Monts et Vallées, le SICTOM Velay – Pilat, le SICTOM Emblavez Meygal et le SICTOM Monts du Forez,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 5 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL (VAL DE MIALAURE : RUE V HUGO)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Espaly Saint-Marcel en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 25 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Espaly-Saint-Marcel à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 6 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL (VIA LES COMBES)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Espaly Saint-Marcel en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 10 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Espaly-Saint-Marcel à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE VOREY-SUR-ARZON**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Vorey-sur-Arzon en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 4 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vorey-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MONISTROL D'ALLIER**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Monistrol d'Allier en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Monistrol d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SANSSAC L'ÉGLISE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Sanssac l'Église en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 40 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Sanssac l'Église à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LOUDES**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Loudes en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de

concours est estimé à 3 750,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Loudes à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT PRÉJET D'ALLIER**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Préjet d'Allier en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 29 250,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Préjet d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Craponne-sur-Arzon en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 80 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Brives-

Charensac en vue de participer au financement de la déviation d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Brives-Charensac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BLANZAC**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Blanzac en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 24 750,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blanzac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 15 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ARSAC-EN-VELAY**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Arsac-en-Velay en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Arsac-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 16 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'AIGUILHE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Aiguilhe en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 20 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Aiguilhe à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY - SGEV**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la convention de résiliation de la convention de gestion du fonctionnement entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SGEV des services d'eau et d'assainissement des 38 communes,
- APPROUVE l'abrogation de la délibération n°83 du 11/12/2020 autorisant Monsieur le Président à signer la convention de gestion du fonctionnement entre la CAPEV et le SGEV des services d'eau et d'assainissement des 38 communes suivantes : Arsac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac sur Loire, Félines, Jullianges, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint Hostien, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victor sur-Arlanc, Saint- Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 18 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - SGEV**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la convention provisoire d'une durée de trois mois de fonctionnement entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SGEV, pour les communes : Arsac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac sur Loire, Félines, Jullianges, Le Brignon, La

Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain Laprade, Saint Hostien, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, SaintPierre-du-Champ, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint-Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée et tout document utile à l'exécution de la délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 19 COMMUNE DE SAINT-PAULIEN : RETRAIT DE LA DÉCISION DE CESSION DE LA PARCELLE BM 555 SITUÉE SUR LA ZA DE NOLHAC**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE d'annuler la décision de céder la parcelle BM 555, située sur la ZA de Nolhac commune de Saint-Paulien, en date du 28 juin 2018 à la SCI HCKTM ou toute entité la représentant,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à procéder à toute démarche permettant la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 20 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BELLEDENT**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur BELLEDENT Frédéric, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot F de 1 119 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 39 165 € HT, soit un prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE CHAUSSON**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise CHAUSSON, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, des lots n°13 d'environ 2 776 m<sup>2</sup> et n°14 d'environ 4 925 m<sup>2</sup>, sur la zone d'activités de Laprade, soit une surface totale d'environ 7 701m<sup>2</sup>. La surface

définitive sera établie après élaboration des opérations du plan de bornage,

- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 269 535 € HT, soit un prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE MONSIEUR PERRIER**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur PERRIER Pascal, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot D de 1 027m<sup>2</sup> du lotissement Pierre et Bois sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration des opérations du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 46 215 € HT, soit un prix de 45 € HT/m<sup>2</sup> prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 2 mai 2019, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS: CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE TAXI DANIELS**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise Taxi DANIELS, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot L1 de 1 300 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de global de 18 850 € HT, soit un prix de 14,50 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine de mars 2017, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 COMMUNE DE LOUDES - AIRE DE COVOITURAGE DE COUBLADOUR : ACQUISITIONS DE PARCELLES**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées A 1 104, A 1 363 et A 1 110 (bien de section) auprès de la commune de Loudes,
- APPROUVE cette transaction à l'euro symbolique,
- AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées A 1362 et A 1112 auprès de Monsieur CHANDES et Monsieur CHABANON ou leurs représentants,
- APPROUVE cette acquisition au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup> soit les montants respectifs de 655,20 € pour Monsieur CHANDES et 35,40 € pour Monsieur CHABANON ou leurs représentants,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 25 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU À POLIGNAC : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES 2020**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2020 de la concession d'aménagement concerté de la zone d'activités de Bleu,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 26 SOCIÉTÉ LOU-LÉGUMES : PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS ET VALIDATION D'UN AVANT CONTRAT DE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le plan de financement de l'opération pré-citée dans le corps de la présente, intégrant notamment une aide forfaitaire à l'immobilier de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de 40 000 €, prise en compte dans le calcul des loyers à intervenir dans le cadre du futur contrat de crédit bail immobilier entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la société LEGUPUY,
- VALIDE le projet d'avant contrat de crédit bail immobilier entre la société LEGUPUY et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche permettant la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 27 CONSTRUCTION D'UNE CHAMPIGNONNIÈRE ZA COMBE AÉRODROME À CHASPUZAC :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les marchés avec les entreprises suivantes et toutes pièces relatives à ces marchés :

LOT	objet	entreprise	montant € HT
lot 1	gros œuvre	ARNAUD EBTP/SOCOBAT 43 - Polignac	2 183 191,65 €
lot 2	charpente métallique	GAGNE SAS 43 – SOLIGNAC Supplémentaire Eventuelle PSE	1 062 942,30 € + Prestation  + 6 027,90 €
lot 3	couverture bardage	CMF STRUCTURES 15 – MASSIAC	851 717,75 € + PSE - 20 400 €
lot 4	étanchéité	SUPER ETANCHEITE 42 – SAINT GENEST LERPT	14 920 €
lot 5	bardage composite	CMF STRUCTURES 15 – MASSIAC	64 846,25 €
lot 6	portes sectionnelles	SARL AUBERT PHILIPPE 63 – CLERMONT FERRAND	108 370 €
lot 7	serrurerie	ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON 43 - CRAPONNE	49 554,30 €
lot 8	menuiseries extérieures	GAUTHIER 43 - SOLIGNAC	65 360,39 €
lot 9	équipement chambre de culture	SOFRADI 44 - TREILLIERES	194 719,86 €
lot 10	menuiseries intérieures	Infructueux – absence d'offre	
lot 11	panneaux et portes isothermiques	DAGARD 23 - BOUSSAC	1 590 000 €
lot 12	plâtrerie isolation plafonds	SARL PEPIER CHARREL 43 – SAINTE SIGOLENE	90 290 €
lot 13	carrelage faïence	ASTRUC 43 – BRIVES CHARENSAC	61 956,50 €
lot 14	électricité	CEGELEC 43 – BRIVES CHARENSAC	759 776,03 €
lot 15	plomberie ventilation chauffage	CROZE HERVE THERMIQUE 43 – BRIVES CHARENSAC	747 716,09 €
lot 17	peinture	SARL PEPIER CHARREL 43 – SAINTE SIGOLENE	19 030,50 €

lot 18 espaces verts portails

SARL ROCHE PAYSAGE 139 672,25 €  
43 – SAINT GERMAIN LAPRADE

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 28 DISPOSITIF D'AIDES EN LIEN LES PROGRAMMES LEADER DES PAYS DU VELAY ET LAFAYETTE : MODIFICATION**

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président, par délégation, à instruire les dossiers de demandes « d'aide à l'investissement de la Communauté d'agglomération en lien avec les programmes Leader des Pays du Velay et Lafayette » et à signer, en cas d'avis favorable, l'arrêté avec l'entreprise bénéficiaire, dans la limite de l'enveloppe financière fixée par la délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 29 SARL BRASSERIE LES PORTES DU VELAY : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- ATTRIBUE une subvention de 5 000 €, calculée sur une dépenses éligible de 50 000 € HT et un taux d'intervention de 10 %, à la SARL LA BRASSERIE LES PORTES DU VELAY, située à Montagnac - ZA des Fangeas (43370 Solignac-sur-Loire) pour son projet d'acquisition de matériel professionnel,
- PRÉCISE que la date retenue pour les investissements éligibles sera la date d'accusé de réception du dossier complet de demande de subvention,
- PRÉCISE que le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 ans, à compter de l'accusé de réception de dossier complet de demande de subvention, pour solliciter le versement de cette subvention, à l'appui des justificatifs de paiement (factures acquittées et récapitulatifs de dépenses visés par l'expert comptable),
- PRÉCISE que si la dépense réalisée est inférieure à la dépense subventionnable maximale mentionnée ci-avant, le montant de la subvention à verser sera diminué en proportion.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 30 ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE D'INDICATION GÉOGRAPHIQUE AUTOUR DES ARGILES DU VELAY**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉCIDE de soutenir et d'accompagner une démarche d'Indication Géographique (IG) autour des argiles du Velay,
- DÉSIGNE un représentant pour siéger en tant que membre associé à l'Association de Protection et de Valorisation des Argiles du Velay (APV Argiles du Velay) :

- titulaire : Corinne GONÇALVES,
- suppléante : Marie-Pierre VINCENT,

- VERSE une subvention exceptionnelle à l'Association de Protection et de Valorisation des Argiles du Velay (APV Argiles du Velay) d'un montant de 4 000 € pour participer au lancement de la démarche.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 31 ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ADOPTE l'enveloppe globale des subventions 2021 à allouer aux trois écoles de musique associatives du territoire pour un montant de 34 600 €,
- INSCRIT ces dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :  
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3114 école Anze Arzon de Craponne : 19 000 €,  
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3115 GAM de Saint-Paulien : 15 000 €,  
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3116 école la Chaise Musicale à la Chaise-Dieu : 600 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- S'ENGAGE dans le dispositif d'Éducation artistique et culturelle pour la période 2021 à 2023, avec les partenaires : ministère de l'Éducation Nationale, ministère de la Culture, ministère de l'Agriculture, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire, Réseau Canopé, CAF,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'Éducation Artistique et Culturelle,
- AUTORISE Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues dans le cadre de la convention Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 MUSÉE CROZATIER : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'AIDE À LA RESTAURATION (FRAR) ET DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES (FRAM)**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- CONFIRME l'engagement de la Communauté d'agglomération sur les opérations de restauration et d'acquisition pour lesquelles un avis favorable a été émis par les commissions scientifiques régionales Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter au titre :
  - 1- du FRAM (acquisitions)**
    - la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 6 051 €,
    - la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 6 051 €,
  - 2- du FRAR (restaurations)**
    - la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 6 520 €,
    - la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 6 520 €,
- ACCEPTE l'attribution de subventions au titre du FRAR et du FRAM à la Communauté d'Agglomération, dans le cadre des restaurations et des acquisitions pour le compte du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions auprès de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 34 SERVICE PATRIMOINE - PASS'CARD EN VELAY 2021 : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

**RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

**DÉLIBÉRATION : REJETÉE**

**NON ADOPTÉE**

**N° 35 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT – BILLET JUMELÉ « HÔTEL DES LUMIÈRES – MUSÉE CROZATIER » 2021**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour la vente du billet jumelé « Hôtel des Lumières – Musée Crozatier » selon le tarif suivant :

Catégorie	Tarif 2021
Tarif unique	11.50 €

- AUTORISE le Président à signer cette convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 36 MUSÉE CROZATIER : COMPLÉMENT SUR LES GRILLES TARIFAIRES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE selon les éléments indiqués dans le rapport ci-dessus, de compléter la grille tarifaire qui s'établit donc ainsi :

#### I – DROITS D'ENTREE

	- Musée Crozatier sans exposition événementielle	Musée Crozatier avec exposition événementielle
Plein tarif	6,00 €	8,00 €
Tarif réduit	4,00 €	6,00 €
Groupe adultes (10 à 30 pers)	4,00 €	6,00 €
Gratuit	0,00 €	
Pass annuel musée	15,00 €	

Pass'Card 4 monuments	Moins de 6 ans	Entre 6 et 18 ans	Au-dessus de 18 ans
	0,00 €	6,00 €	12,50 €

Droit de parole au musée	20€/ heure
--------------------------	------------

Tarif réduit : 18/25 ans, demandeurs d'emploi, carte bienvenue, membres de la Société des Amis du Musée (SAMC) et de la Société Académique sur les expositions événementielles du musée.

#### Gratuité :

- moins de 18 ans,
- accompagnateurs de groupes,
- accompagnateurs de personnes en situation de handicap,
- guides conférenciers en intervention et ceux en contrat avec la collectivité,
- cartes ICOM et ICOMOS,
- membres de la SAMC et de la Société Académique quand il n'y a pas d'exposition événementielle au musée, lors des événements portés par le Ministère de la Culture, Journées Européennes du Patrimoine et Nuit des musées et fête de la science.

II - TARIFS MODULABLES DES PRESTATIONS CULTURELLES telles que conférences, cours d'histoire de l'art, pauses-café, concerts, ateliers, malles pédagogiques, visites à caractère touristique ou scientifique s'inscrivant dans une fourchette de :

Visite guidées*, conférence, concert, pause-café, malle, atelier..... *gratuité pour les moins de 18 ans	de 0 à 200€
---	-------------

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre par décision l'individualisation des tarifs modulables cités ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 DISPOSITIF PASS'RÉGION : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSÉE CROZATIER ET LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à faire procéder à la demande de conventionnement auprès de la Région

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention Pass'Région « Musées / Expos » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 38 SERVICE PATRIMOINE - CONVENTION DE MANDAT / ENCAISSEMENT DE RECETTES DU MUSÉE CROZATIER PAR L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY - SAISON 2021-2022: AVENANT N°1**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- APPROUVE l'avenant n°1 de la convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, reconduisant la convention d'un an soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat et tout document s'y rattachant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 39 CONDITIONS D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNT POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- VALIDE le principe d'un soutien aux bailleurs sociaux, en complément de celui du Département de la Haute-Loire à hauteur de 25% du montant de l'emprunt pour les dossiers retenus par la communauté d'agglomération,
- VALIDE le principe d'un soutien au-delà des 25 % et jusqu'à 100 % pour les opérations non retenues par le Département,
- RAPPELLE que chaque demande de garantie d'emprunt devra faire l'objet d'une délibération spécifique.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 40 SPL DU VELAY : CESSIION DE PARTS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VERNASSAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ENGAGE les démarches nécessaires à la cession de 7 parts représentant 1 190 € et de 557,49 € de droit aux réserves au profit de la commune de Vernassal en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- PROCÈDE à la cession de 7 parts en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 41 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES : VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE le montant des subventions qui s'élève à 618 353,29 € .

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 42 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON 2021/2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- MAINTIENT son soutien au dispositif « Profession Sport » mis en œuvre par le Département de la Haute-Loire pour la saison sportive 2021/2022,
- FIXE à 1,70 € de l'heure le niveau d'intervention de la Communauté d'agglomération au titre du dispositif « Profession Sport » pour les mêmes périodes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 43 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTIONS 2021 AUX CLUBS SPORTIFS CLUBS COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention aux associations sportives clubs communautaires, pour la saison 2021/2022, pour un montant total de 108 057 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 44 MANIFESTATIONS SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU : PARTICIPATIONS 2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE des subventions aux associations sportives, pour l'organisation de manifestations durant l'année 2021 et pour soutenir les sportifs de haut-niveau, pour un montant total de 35 950 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 45 AIDE AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX : SUBVENTIONS 2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au club «Saint-Germain Blavozy Handball» et au Hand-ball Club de Loudes une subvention de 5 000 € pour la participation de leur équipe féminine au Championnat de France de Handball, saison 2021/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et articles correspondants, par décision modificative du budget primitif 2021 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 46 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe des mises à disposition suivantes :
  - Madame Marcelline GERVAISEAUX, agent de la Ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps complet, pour assurer, au sein du service des sports, des missions d'entretien à la piscine La Vague, du 24/02/2021 au 31/05/2021,
  - Monsieur Joffrey FOURNET, agent de la Communauté d'agglomération, mis à disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur à l'Accueil de Loisirs du Val Vert, sur le groupe des 3/4 ans, du 19 au 23 avril 2021,
  - Madame Agnès MERCIER, agent de la Ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps complet, pour assurer les missions de responsable de relais petite enfance, du 08/02/2021 au 31/07/2021,
  - plusieurs agents de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay, mis à la disposition du Centre Hospitalier Emile ROUX, à compter du 28 janvier 2021, dans le cadre de la lutte contre la Covid 19,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 47 TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATIONS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de 4 postes de rédacteur principal de 1ère classe, et 1 poste d'ETAPS principal de 2ème classe, 1 poste d'agent de maîtrise et 1 poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 2/20 et d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 14/20,
- VALIDE les propositions de Monsieur le Président concernant les recrutements de 3 agents contractuels sur les postes « Chef de mission Economie de proximité », « Chargé de mission touristique et territorial » et « Chef de projet bâtiments, infrastructures et aménagements urbains », en raison de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant le recrutement d'agents contractuels sur les postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 2/20 et 14/20, dans

l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 48 TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les suppressions de postes proposées dans le tableau ci-dessous,

Cadre d'emplois	Grades	Effectif budgétaire total	postes pourvus	Propositions suppressions
Rédacteurs	Rédacteur	25	11	9
Adjoints administratifs	Adjt adm ter Pal 2CI	36	20	6
Auxiliaires puériculture	Auxiliaire puér Pal 2CI	37	11	15
Assis soc-ed		21	5	10
	Assist soc-ed 1CI			
	Assist soc-ed 2CI			
EJE		55	22	26
	Educateur j enfant 2CI			
	Educateur j enfant 1CI			
Prof ens artistique	PEA CL normale	3	1	1
CONT – AEA et CAT B		13	4	9

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 49 PERSONNEL : ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- CONFIE une partie de l'action sociale au Comité d'Action Sociale, dans les conditions décrites,

- ALLOUE au CAS une subvention selon le calcul exposé,

- AUTORISE la signature d'une convention d'objectifs entre le CAS et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 50 OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme pour un montant de 885 000 € au titre de l'année 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020 modifiant la somme allouée à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 51 COTISATIONS À DIVERS ORGANISMES POUR 2021 : VALIDATION**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE de verser une cotisation aux organismes figurant dans les tableaux ci-dessous :

<b>COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2021</b>			
<b>ORGANISMES</b>	<b>RÉALISÉ 2019</b>	<b>RÉALISÉ 2020</b>	<b>PRÉVISIONNEL 2021</b>
<b>TRANSVERSAUX</b>			
A.D.C.F.	8 962,00 €	8 982,02 €	9 000,00 €
ATMO Auvergne Rhône Alpes	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Association des Maires de France	4 041,82 €	4 141,00 €	4 147,19 €
Association des élus pour la défense du Cévenol	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 280,00 €	1 300,00 €	1 312,81 €
EPAGE Loire Lignon	136 868,80 €	104 067,00 €	121 018,55 €
Syndicat Mixte d'aménagement de l'Allier	0,00 €	4 365,36 €	5 000,00 €
Établissement Public Loire (EPL)	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Association des Rivières Rhône Alpes – ARA2	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Velay	118 744,87 €	48 536,60 €	37 448,91 €
Pays de Lafayette	6 600,00 €	2 357,64 €	2 400,00 €
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
AMORCE (Association Nationale gestion des déchets, de l'Énergie et des réseaux de chaleur)	1 381,00 €	1 193,00 €	1 209,00 €
SMAT Haut-Allier adhésion pour St Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier	1 130,00 €	1 150,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL TRANSVERSAUX</b>	<b>292 958 €</b>	<b>190 043 €</b>	<b>196 686 €</b>
<b>ECONOMIE</b>			
Auvergne Rhône Alpes entreprises ARAE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy Loudes	117 333,33 €	120 000,00 €	117 333,33 €
Office de commerce et de l'Artisanat	216,00 €	220,00 €	220,00 €
CAP Rural	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Initiative création	10,00 €	10,00 €	10,00 €
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>119 059,33 €</b>	<b>121 730,00 €</b>	<b>119 063,33 €</b>

ORGANISMES	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	PRÉVISIONNEL 2021
<b>TOURISME</b>			
Association Vole Régordane-Chemins de Tolérance	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les plus beaux détours de France	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
Association autour de Saint-Michel d'Aiguilhe	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association Forteresse de Polignac	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Fédération Européenne de St Jacques de Compostelle	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
FFC VTT	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Syndicat ferroviaire Livradois Forez	68 580,00 €	69 000,00 €	70 000,00 €
Association des sites Casadéens	200,00 €	200,00 €	200,00 €
PARC LIVRADOIS FOREZ	6 535,00 €	6 800,00 €	6 612,48 €
SYNDICAT MIXTE DU PROJET DE LA CHAISE DIEU	188 817,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €
Association Marque Auvergne	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>276 682,00 €</b>	<b>278 350,00 €</b>	<b>279 362,48 €</b>
<b>CULTURE</b>			
Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire	2 763,00 €	2 763,00 €	3 720,29 €
ICOM – Conseil International des Musées de France	0,00 €	620,00 €	620,00 €
Les Amis d'Émile Reynaud	34,00 €	34,00 €	34,00 €
Syndicat National des Scènes Publiques	1 692,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>4 389,00 €</b>	<b>5 017,00 €</b>	<b>5 974,29 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>693 088,82 €</b>	<b>595 139,52 €</b>	<b>601 086,56 €</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 52 COMMUNE DE CHASPUZAC : TRAVAUX D'EXTENSION POUR L'ALIMENTATION HTA TARIF VERT DE LA CHAMPIGNONNIÈRE ZA LA COMBE**

**Rapporteur : Monsieur Roland LONJON**

**APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'extension pour l'alimentation HTA en tarif vert de la champignonnière sur la ZA La Combe, commune de Chaspuzac,

**CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,

- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à 1 050 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet, la somme de 1 050 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 53 AUTORISATION À SIGNER LES CONVENTIONS D'ADHÉSION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AVEC LES COMMUNES D'ALLÈGRE, CRAPONNE-SUR-ARZON ET VOREY-SUR-ARZON**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, au côté des communes d'Allègre, Craponne-sur-Arzon et Vorey-sur-Arzon,
- DONNE son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'adhésion au programme.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 54 PARCELLE AH 529 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE La signature de la convention de servitude, relative à la parcelle cadastrée section AH 529 commune de Polignac.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 55 CRÉATION DE SKATEPARKS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement actualisé relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 56 REVERSEMENT DES PRODUITS EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 AU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les principes de reversement des produits eau et assainissement 2020 au SEAVR ,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander le remboursement des dépenses 2020 au SEAVR,
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 57 RÉPARTITION DE LA TRÉSORERIE EAU DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les principes de répartition de la trésorerie eau,
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 58 RÉPARTITION DE LA TRÉSORERIE ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les principes de répartition de la trésorerie assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 59 ÉTAT DES RESTES À RÉALISER BUDGET EAU 2020 DES 38 COMMUNES SEAVR : TRANSFERT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- TRANSFÈRE les restes à réaliser du budget eau des 38 communes du Syndicat Eau et Assainissement du Velay Rural (SEAVR) constatés au 31/12/2020 à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, sur le budget Eau.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 60 ÉTAT DES RESTES À RÉALISER BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 DES 38 COMMUNES SEAVR : TRANSFERT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- TRANSFÈRE les restes à réaliser du budget eau des 38 communes du Syndicat Eau et Assainissement du Velay Rural (SEAVR) constatés au 31/12/2020 à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, sur le budget Assainissement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 61 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous

<b>Résultats</b>	<b>Résultats de l'exercice (1)</b>	<b>Résultats antérieurs reportés (2)</b>	<b>Résultats de clôture (1) + (2)</b>
<b>Sections</b>			
Section de fonctionnement	3 705 975,09	5 212 019,74	8 917 994,83
Section d'investissement	2 153 349,79	-2 339 669,44	-186 319,65
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>8 731 675,18</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 62 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget de la régie des transports pour l'exercice 2020 établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	0,00	350 097,05	350 097,05
Section d'investissement	296 603,84	-8 409,57	288 194,27
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			638 291,32

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 63 BUDGET « GOLF » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Golf » de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	23 022,35	13 220,06	36 242,41
Section d'investissement	39 922,04	90 382,87	130 304,91
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			166 547,32

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 64 BUDGET « USINES RELAIS » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Usines relais » de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	599,31	851 799,64	852 398,95
Section d'investissement	-360 228,41	224 174,87	-136 053,54
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			716 345,41

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 65 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « zones d'activités économiques », de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	158 733,54		158 733,54
Section d'investissement	-3 152 121,22	-8 209 001,37	-11 361 122,59
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			-11 202 389,05

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 66 BUDGET « ABATTOIR » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Abattoir » de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	106 509,09	29 352,06	135 861,15
Section d'investissement	-20 866,46	404 091,40	383 224,94
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			519 086,09

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 67 BUDGET « MAISONS DE SANTÉ » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le compte de gestion du budget « Maisons de santé » de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	25 631,31	0,00	25 631,31
Section d'investissement	-13 029,36	-593 412,61	-606 441,97
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			-580 810,66

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 68 BUDGET DU SYNDICAT DES EAUX DU BESSON ROULON - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget du Syndicat des Eaux du Besson Roulon, de l'exercice 2020, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	71 784,01	339 349,83	411 133,84
Section d'investissement	-20 265,12	938 283,56	918 018,44
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>1 329 152,28</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 69 BUDGET EAU - COMPTE DE GESTION 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le Compte de Gestion, établi par le comptable public, au titre du budget Eau pour l'exercice 2020 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs reportés	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	799 926,60	120 000,00	919 926,60
Section d'Investissement	160 694,03	385 090,72	545 784,75
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>1 465 711,35</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 70 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le Compte de Gestion, établi par le comptable public, au titre du budget Assainissement pour l'exercice 2020 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs reportés	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	- 9 671,45	193 526,08	183 854,63
Section d'Investissement	- 164 287,25	1 847 981,00	1 683 693,75
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>1 867 548,38</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 71 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE DE GESTION  
2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le Compte de Gestion, établi par le comptable public, au titre du budget SPANC pour l'exercice 2020 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>Résultats de clôture</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	3 226,49	2 844,58	6 071,07
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>6 071,07</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 72 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Michel CHAUPUIS, Vice-Président, pour remplir les fonctions de Président de séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2021 pour les questions n°73 à 83 relatives aux Comptes Administratifs 2020.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Monsieur le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**N° 73 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020: EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget principal conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 212 019,74	2 339 669,44		2 339 669,44	5 212 019,74
Opérations de l'exercice	56 960 875,07	60 666 850,16	13 330 237,95	15 483 587,74	70 291 113,02	76 150 437,90
TOTAUX	56 960 875,07	65 878 869,90	15 669 907,39	15 483 587,74	72 630 782,46	81 362 457,64
Résultats de clôture 2020	8 917 994,83		-186 319,65		8 731 675,18	
Restes à réaliser			6 970 212,30	4 894 793,18	6 970 212,30	4 894 793,18
TOTAUX CUMULES	56 960 875,07	65 878 869,90	22 640 119,69	20 378 380,92	79 600 994,76	86 257 250,82
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	8 917 994,83		-2 261 738,77		6 656 256,06	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 84**  
**Contre : 1**  
**Laurent JOHANNY**

**N° 74 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « Régie des transports » conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		350 097,05	8 409,57		8 409,57	350 097,05
Opérations de l'exercice	7 877 594,69	7 877 594,69	382 149,34	678 753,18	8 259 744,03	8 556 347,87
TOTAUX	7 877 594,69	8 227 691,74	390 558,91	678 753,18	8 268 153,60	8 906 444,92
Résultats de clôture 2020	350 097,05		288 194,27		638 291,32	
Restes à réaliser			23 369,33		23 369,33	0,00
TOTAUX CUMULES	7 877 594,69	8 227 691,74	413 928,24	678 753,18	8 291 522,93	8 906 444,92
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	350 097,05		264 824,94		614 921,99	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 75 BUDGET « GOLF » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « Golf » conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		13 220,06		90 382,87		103 602,93
Opérations de l'exercice	269 624,58	292 646,93	49 630,00	89 552,04	319 254,58	382 198,97
TOTAUX	269 624,58	305 866,99	49 630,00	179 934,91	319 254,58	485 801,90
Résultats de clôture 2020	36 242,41		130 304,91		166 547,32	
<i>Restes à réaliser</i>					0,00	
TOTAUX CUMULES	269 624,58	305 866,99	49 630,00	179 934,91	319 254,58	485 801,90
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	36 242,41		130 304,91		166 547,32	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Abstention : 1  
Laurent JOHANNY

**N° 76 BUDGET « USINES RELAIS » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « usines relais » conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		851 799,64		224 174,87		1 075 974,51
Opérations de l'exercice	40 169,42	40 768,73	376 136,63	15 908,22	416 306,05	56 676,95
TOTAUX	40 169,42	892 568,37	376 136,63	240 083,09	416 306,05	1 132 651,46
Résultats de clôture 2020	852 398,95		-136 053,54		716 345,41	
Restes à réaliser			589 558,13		589 558,13	0,00
TOTAUX CUMULES	40 169,42	892 568,37	965 694,76	240 083,09	1 005 864,18	1 132 651,46
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	852 398,95		-725 611,67		126 787,28	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 77 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

-ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « zones d'activités économiques » conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			8 209 001,37		8 209 001,37	0,00
Opérations de l'exercice	16 118 248,59	16 276 982,13	15 833 318,07	12 681 196,85	31 951 566,66	28 958 178,98
TOTAUX	16 118 248,59	16 276 982,13	24 042 319,44	12 681 196,85	40 160 568,03	28 958 178,98
Résultats de clôture 2020	158 733,54		-11 361 122,59		-11 202 389,05	
Restes à réaliser				1 300 000,00		1 300 000,00
TOTAUX CUMULES	16 118 248,59	16 276 982,13	24 042 319,44	13 981 196,85	40 160 568,03	30 258 178,98
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	158 733,54		-10 061 122,59		-9 902 389,05	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 78 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « Abattoir Communautaire » conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		29 352,06		404 091,40	0,00	433 443,46
Opérations de l'exercice	2 996 165,37	3 102 674,46	654 430,28	633 563,82	3 650 595,65	3 736 238,28
<b>TOTAUX</b>	<b>2 996 165,37</b>	<b>3 132 026,52</b>	<b>654 430,28</b>	<b>1 037 655,22</b>	<b>3 650 595,65</b>	<b>4 169 681,74</b>
<b>Résultats de clôture 2020</b>	<b>135 861,15</b>		<b>383 224,94</b>		<b>519 086,09</b>	
<i>Restes à réaliser</i>			280 079,00		280 079,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 996 165,37</b>	<b>3 132 026,52</b>	<b>934 509,28</b>	<b>1 037 655,22</b>	<b>3 930 674,65</b>	<b>4 169 681,74</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>135 861,15</b>		<b>103 145,94</b>		<b>239 007,09</b>	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 79 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget « Maisons de Santé » conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			593 412,61		593 412,61	0,00
Opérations de l'exercice	18 639,21	44 270,52	107 040,02	94 010,66	125 679,23	138 281,18
<b>TOTAUX</b>	<b>18 639,21</b>	<b>44 270,52</b>	<b>700 452,63</b>	<b>94 010,66</b>	<b>719 091,84</b>	<b>138 281,18</b>
<b>Résultats de clôture 2020</b>	<b>25 631,31</b>		<b>-606 441,97</b>		<b>-580 810,66</b>	
<i>Restes à réaliser</i>				580 709,07	0,00	580 709,07
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>18 639,21</b>	<b>44 270,52</b>	<b>700 452,63</b>	<b>674 719,73</b>	<b>719 091,84</b>	<b>718 990,25</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>25 631,31</b>		<b>-25 732,90</b>		<b>-101,59</b>	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 80 BUDGET DU SYNDICAT DES EAUX DU BESSON ROULON- COMPTE ADMINISTRATIF DE  
L'EXERCICE 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget du Syndicat des Eaux du Besson Roulon conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		339 349,83		938 283,56	0,00	1 277 633,39
Opérations de l'exercice	270 563,52	342 347,53	146 442,51	126 177,39	417 006,03	468 524,92
<b>TOTAUX</b>	<b>270 563,52</b>	<b>681 697,36</b>	<b>146 442,51</b>	<b>1 064 460,95</b>	<b>417 006,03</b>	<b>1 746 158,31</b>
<b>Résultats de clôture 2020</b>	<b>411 133,84</b>		<b>918 018,44</b>		<b>1 329 152,28</b>	
<i>Restes à réaliser</i>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>270 563,52</b>	<b>681 697,36</b>	<b>146 442,51</b>	<b>1 064 460,95</b>	<b>417 006,03</b>	<b>1 746 158,31</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	
Résultats définitifs	<b>411 133,84</b>		<b>918 018,44</b>		<b>1 329 152,28</b>	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 81 BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Eau conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		120 000,00		385 090,72		505 090,72
Opérations de l'exercice	3 731 966,14	4 531 892,74	2 606 561,68	2 767 255,71	6 338 527,82	7 299 148,45
<b>TOTAUX</b>	<b>3 731 966,14</b>	<b>4 651 892,74</b>	<b>2 606 561,68</b>	<b>3 152 346,43</b>	<b>6 338 527,82</b>	<b>7 804 239,17</b>
<b>Résultats de clôture 2020</b>	<b>919 926,60</b>		<b>545 784,75</b>		<b>1 465 711,35</b>	
<i>Restes à réaliser</i>			86 872,62		86 872,62	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 731 966,14</b>	<b>4 651 892,74</b>	<b>2 693 434,30</b>	<b>3 152 346,43</b>	<b>6 425 400,44</b>	<b>7 804 239,17</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	
Résultats définitifs	<b>919 926,60</b>		<b>458 912,13</b>		<b>1 378 838,73</b>	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 82 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Assainissement conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		193 526,08		1 847 981,00		2 041 507,08
Opérations de l'exercice	4 570 506,66	4 560 835,21	1 822 035,83	1 657 748,58	6 392 542,49	6 218 583,79
TOTAUX	4 570 506,66	4 754 361,29	1 822 035,83	3 505 729,58	6 392 542,49	8 260 090,87
Résultats de clôture 2020	183 854,63		1 683 693,75		1 867 548,38	
Restes à réaliser			267 781,81		267 781,81	
TOTAUX CUMULES	4 570 506,66	4 754 361,29	2 089 817,64	3 505 729,58	6 660 324,30	8 260 090,87
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	183 854,63		1 415 911,94		1 599 766,57	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 83 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget SPANC conformément au tableau ci-dessous.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 844,58
Opérations de l'exercice	16 800,00	20 026,49
TOTAUX	16 800,00	22 871,07
Résultats de clôture 2020	6 071,07	
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	16 800,00	22 871,07
	RESULTAT DE CLOTURE	
Résultats définitifs	6 071,07	

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 84 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	8 917 994,83 €,
- Affectation en réserve au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés	2 261 738,77 €,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »	6 656 256,06 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 85 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	350 097,05 €,
- Affectation en réserves au compte 1064 « Réserves réglementées »	343,56 €,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002-Excédents antérieurs reportés »	349 753,49 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 86 BUDGET « GOLF » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	36 242,41 €
- Affectation « réserves réglementées » correspondant à la plus-value des cessions d'éléments d'actifs	0 €
- Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	0 €
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés »	36 242,41 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 87 BUDGET "USINES RELAIS" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	852 398,95 €,
- Affectation en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés »	725 611,67 €
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés »	126 787,28 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 88 BUDGET " ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	158 733,54 €,
- Affectation en réserves au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés»	158 733,54 €
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »	0,00 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 89 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture(Excédent)	135 861,15 €
- Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	0,00 €
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés »	135 861,15 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 90 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent)	25 631,31 €,
- Affectation en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés	25 631,31 €,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés »	0 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 91 BUDGET DU SYNDICAT DES EAUX DU BESSON ROULON - COMPTE ADMINISTRATIF DE  
L'EXERCICE 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- DECIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 du Syndicat des Eaux du Besson Roulon, tels que résumés dans la délibération et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au Budget Eau

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 92 BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice Eau 2020 tels que résumé ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 1 331 060,44 € :

- affectation au compte 1064 "réserves réglementées" pour 0,00 €,
- affectation au compte 1068 "autre réserve" pour 731 060,44 €,
- affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002) pour 600 000,00,00 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 93 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice Assainissement 2020 tels que résumé ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 183 854,63 € :

- affectation au compte 1064 "réserves réglementées" pour 0,00 €,
- affectation au compte 1068 "autre réserve" pour 0,00 €,
- affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002) pour 183 854,63 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 94 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice SPANC 2020 tels que résumé ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 6 071,07 € :

- affectation au compte 002 "excédent antérieur reporté" pour 6 071,07 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 95 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 par chapitre, pour les deux sections, avec opérations pour la section d'investissement, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	6 970 212,30	4 894 793,18			6 970 212,30	4 894 793,18
Propositions nouvelles	22 402 228,05	24 663 966,82	67 149 792,00	60 493 535,94	89 552 020,05	85 157 502,76
<b>TOTAUX</b>	<b>29 372 440,35</b>	<b>29 558 760,00</b>	<b>67 149 792,00</b>	<b>60 493 535,94</b>	<b>96 522 232,35</b>	<b>90 052 295,94</b>
Résultats reportés	186 319,65			6 656 256,06	186 319,65	6 656 256,06
<b>Propositions globales</b>	<b>29 558 760,00</b>	<b>29 558 760,00</b>	<b>67 149 792,00</b>	<b>67 149 792,00</b>	<b>96 708 552,00</b>	<b>96 708 552,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 84**  
**Contre : 1**  
**Laurent JOHANNY**  
**Abstention : 1**  
**Jean-Louis PALHIÈRE**

**N° 96 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la RTCA, par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	23 369,33				23 369,33	
Propositions nouvelles	3 997 360,67	3 732 535,73	8 412 000,00	8 062 246,51	12 409 360,67	11 794 782,24
<b>TOTAUX</b>	<b>4 020 730,00</b>	<b>3 732 535,73</b>	<b>8 412 000,00</b>	<b>8 062 246,51</b>	<b>12 432 730,00</b>	<b>11 794 782,24</b>
Résultats reportés		288 194,27		349 753,49	0,00	637 947,76
<b>Propositions globales</b>	<b>4 020 730,00</b>	<b>4 020 730,00</b>	<b>8 412 000,00</b>	<b>8 412 000,00</b>	<b>12 432 730,00</b>	<b>12 432 730,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 97 BUDGET « GOLF » - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget « Golf », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser						
Propositions nouvelles	155 199,00	24 894,09	37 462,41	1 220,00	192 661,41	26 114,09
<b>TOTAUX</b>	<b>155 199,00</b>	<b>24 894,09</b>	<b>37 462,41</b>	<b>1 220,00</b>	<b>192 661,41</b>	<b>26 114,09</b>
Résultats reportés		130 304,91		36 242,41		166 547,32
<b>Propositions globales</b>	<b>155 199,00</b>	<b>155 199,00</b>	<b>37 462,41</b>	<b>37 462,41</b>	<b>192 661,41</b>	<b>192 661,41</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 98 BUDGET " USINES RELAIS" - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Usines Relais », par chapitre pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	589 558,13				589 558,13	
Propositions nouvelles	11 093 175,00	11 818 786,67	463 508,00	336 720,72	11 556 683,00	12 155 507,39
<b>TOTAUX</b>	<b>11 682 733,13</b>	<b>11 818 786,67</b>	<b>463 508,00</b>	<b>336 720,72</b>	<b>12 146 241,13</b>	<b>12 155 507,39</b>
Résultats reportés	136 053,54			126 787,28	136 053,54	126 787,28
<b>Propositions globales</b>	<b>11 818 786,67</b>	<b>11 818 786,67</b>	<b>463 508,00</b>	<b>463 508,00</b>	<b>12 282 294,67</b>	<b>12 282 294,67</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 99 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES » - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 « Zones d'Activités Economiques », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser		1 300 000,00				1 300 000,00
Propositions nouvelles	17 906 624,00	27 967 746,59	19 310 714,00	19 310 714,00	37 217 338,00	47 278 460,59
<b>TOTAUX</b>	<b>17 906 624,00</b>	<b>29 267 746,59</b>	<b>19 310 714,00</b>	<b>19 310 714,00</b>	<b>37 217 338,00</b>	<b>48 578 460,59</b>
Résultats reportés	11 361 122,59				11 361 122,59	
<b>Propositions globales</b>	<b>29 267 746,59</b>	<b>29 267 746,59</b>	<b>19 310 714,00</b>	<b>19 310 714,00</b>	<b>48 578 460,59</b>	<b>48 578 460,59</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 100 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget « Abattoir communautaire », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	280 079,00				280 079,00	0,00
Propositions nouvelles	690 294,94	587 149,00	3 156 104,65	3 020 243,50	3 846 399,59	3 607 392,50
<b>TOTAUX</b>	<b>970 373,94</b>	<b>587 149,00</b>	<b>3 156 104,65</b>	<b>3 020 243,50</b>	<b>4 126 478,59</b>	<b>3 607 392,50</b>
Résultats reportés		383 224,94		135 861,15		519 086,09
<b>Propositions globales</b>	<b>970 373,94</b>	<b>970 373,94</b>	<b>3 156 104,65</b>	<b>3 156 104,65</b>	<b>4 126 478,59</b>	<b>4 126 478,59</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 101 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Maisons de Santé », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser		580 709,07				580 709,07
Propositions nouvelles	45 000,00	70 732,90	57 030,00	57 030,00	102 030,00	127 762,90
<b>TOTAUX</b>	<b>45 000,00</b>	<b>651 441,97</b>	<b>57 030,00</b>	<b>57 030,00</b>	<b>102 030,00</b>	<b>708 471,97</b>
Résultats reportés	606 441,97				606 441,97	
<b>Propositions globales</b>	<b>651 441,97</b>	<b>651 441,97</b>	<b>57 030,00</b>	<b>57 030,00</b>	<b>708 471,97</b>	<b>708 471,97</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 102 BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif Eau 2021, conformément au tableau ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	690 629,62	25 184,00			690 629,62	25 184,00
Propositions nouvelles	8 290 843,39	7 492 485,82	9 412 465,37	8 812 465,37	17 703 308,76	16 304 951,19
<b>TOTAUX</b>	<b>8 981 473,01</b>	<b>7 517 669,82</b>	<b>9 412 465,37</b>	<b>8 812 465,37</b>	<b>18 393 938,3</b>	<b>16 330 135,19</b>
Résultats reportés		1 463 803,19		600 000,00		2 063 803,19
<b>Propositions globales</b>	<b>8 981 473,01</b>	<b>8 981 473,01</b>	<b>9 412 465,37</b>	<b>9 412 465,37</b>	<b>18 393 938,38</b>	<b>18 393 938,38</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 103 BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif Assainissement 2021, conformément au tableau ci-dessus.



**N° 110 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT : OPÉRATION COUP DE POUCE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'Agglomération du Puy-en-Velay en faveur de l'Opération Coup de Pouce,
- AUTORISE le versement d'une subvention de 100 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'Agglomération du Puy-en-Velay, dès signature de ladite convention d'objectifs,
- DÉLÈGUE à Monsieur le Président la gestion des modalités de mise en œuvre de cette convention.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 16 avril 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.**

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Puy-en-Velay**

**Michel JOUBERT**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 106 BUDGET EAU : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2021**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

DÉCIDE de constituer sur le budget Eau 2021 des provisions à hauteur de 135 000,00 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 107 BUDGET DE LA RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports d'un montant de 1 180 000 € pour l'exercice 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 108 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- FIXE pour 2021 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 2,50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 11,93 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 27,70 %.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 109 TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉTERMINATION DES TAUX 2021 PAR ZONE.**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- FIXE pour l'année 2021, les taux en fonction des zones de perception comme suit :

- Zone 1 : 9,81 %,
- Zone 2 : 8,46 %,
- Zone 3 : 10,22 %,
- Zone 4 : 11,42 %,
- Zone 5 : 12,30 %.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**